

# Document d'informations clés

### **OBJECTIF**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

#### **PRODUIT**

# **ERES SELECTION PARTAGE & SOLIDAIRE - Part SP**

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français. Ce fonds est géré par la société de gestion de portefeuille Eres gestion.

Nom du produit I ERES SELECTION PARTAGE & SOLIDAIRE

Nom de l'initiateur du PRIIP I Eres gestion

Code AMF I 990000119699

Site internet I www.eres-group.com/eres-gestion

Appelez le 01 76 49 75 35 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Eres gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Eres gestion est agréée en France sous le n° GP 07000005 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés | 12/02/2024

### **AVERTISSEMENT**

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

# EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

Type I ERES SELECTION PARTAGE & SOLIDAIRE (ci-après le « FCPE ») est un fonds d'épargne salariale de droit français constitué sous forme de Fonds commun de placement d'entreprise pour l'application:

- de divers accords de participation négociés entre les entreprises et leur personnel,
- des divers plans d'épargne d'entreprise, plan d'épargne pour la retraite collectif, plan d'épargne retraite, plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises, établis entre les entreprises et leurs personnels.

Durée I Le FCPE a été créé le 19/09/2017 pour une durée de 99 ans.

Objectifs I L'actif du FCPE ERES SELECTION PARTAGE & SOLIDAIRE est investi en totalité et en permanence en parts "ES" du fonds maître « ERES MULTIGESTION PARTAGE & SOLIDAIRE » et jusqu'à 10% de son actif net en liquidité. La performance du fonds sera différente de celle du maître, notamment en raison de ses frais de gestion propres. L'objectif de gestion et le profil de risque du fonds nourricier ERES SELECTION PARTAGE & SOLIDAIRE sont identiques à ceux du fonds maître. L'orientation de gestion du fonds maître ERES MULTIGESTION PARTAGE & SOLIDAIRE est la suivante :

Le FCP cherche à réaliser une performance, nette de frais de gestion, supérieure à son indicateur composite représenté par 50% de l'indice Euro Stoxx 50, 20% de l'indice €STR capitalisé et 30% de l'indice Morningstar Eurozone 3-5 Yr Treasury Bond TR EUR (dividendes et/ou coupons réinvestis), tout en respectant une stratégie d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Le FCP bénéficie du Label ISR de l'Etat français, qui favorise l'investissement dans des sociétés appliquant de bonnes pratiques en matière Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ci-après « Label ISR »).

L'univers d'investissement du FCP est défini comme suit : ensemble des fonds (i) de toutes capitalisations et toutes zones géographiques et (ii) associés à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux et/ou sociaux et/ou de gouvernance (ESG).

## I. Démarche de nature extra-financière intégrant la prise en compte de critères ESG Elle s'effectue en quatre (4) étapes et porte sur 90% minimum de l'actif net du FCP :

- 1. La Société de Gestion du FCP sélectionne préalablement des fonds cibles disposant du label ISR sur la base d'indicateurs de performance et de risques en adéquation avec la stratégie d'investissement du FCP.
- 2. La Société de Gestion du FCP s'assure de l'adéquation du fonds cible avec ses politiques d'exclusions normatives et sectorielles définies plus précisément dans le prospectus.
- 3. La Société de Gestion du FCP établit une due diligence en matière d'intégration extrafinancière pour chacun des fonds cibles respectant sa politique d'exclusions. Cette analyse porte à la fois sur les pratiques de la société de gestion du fonds cible ainsi que sur les processus mis en place et les résultats obtenus par le fonds cible présélectioné. Afin d'obtenir des résultats comparables pour l'ensemble des fonds sollicités, la Société de Gestion s'est dotée d'un questionnaire ISR propriétaire. Ce questionnaire se décompose en 2 parties : la première partie recense les pratiques de la société de gestion du fonds cible et les procédures et politiques d'intégration de critères ESG au sein du fonds cible, et la seconde partie compare le fonds cible par rapport à son univers d'investissement.
- 4. A l'issue de la procédure de notation, l'équipe de gestion procède à la sélection de chacun des OPC cibles pour composer l'allocation du fonds, tout en identifiant le cas échéant les incohérences entre les stratégies de gestion des fonds cibles et de celle du FCP. Il est précisé que les stratégies ISR des fonds sélectionnés peuvent varier et ne pas être totalement cohérentes entre elles (recours à des indicateurs ESG et/ou des approches ISR différentes).

Des informations complémentaires sur la démarche extra-financière, les critères du questionnaire ISR et les exigences de notation de la Société de Gestion sont disponibles dans le prospectus du FCP et dans l'annexe précontractuelle.

#### II. Investissement et exposition au sein de l'univers d'investissement

Le FCP sera alors investi au minimum à hauteur de 90% dans des OPC cibles, dont ETF, ayant préalablement obtenus le label ISR. En complément et conformément à la vocation solidaire du FCP, le fonds sera investi pour une part, comprise entre 5 et 10 %, en fonds communs de placements à risques (FCPR Solidaire), mentionnés à l'article L. 214-28 du code monétaire et financier, sous réserve que leur actif soit composé (i) d'au moins 40 % de titres émis par des entreprises solidaires mentionnées à l'article L. 3332-17-1 du code du travail, et (ii) d'au moins 30% de liquidité. Les investissements du FCP sont réalisés uniquement via des OPC, dont ETF, de toutes classes d'actifs. Ces investissements et la répartition entre les différents actifs dépendront des conditions de marchés, des opportunités de diversification du portefeuille et seront déterminés de façon discrétionnaire par la société de gestion. La société de gestion sélectionne des OPC sur la base d'une analyse globale des sociétés sélectionnées, tant qualitative et quantitative comme détaillé dans le Prospectus du FCP.

Exposition du FCP (en % de son actif net): Actions de zone Euro et hors zone Euro et de toutes capitalisations de 30% à 80% - Obligations de toutes zones géographiques (libellées en euros) de 20% à 70% dont obligations spéculatives 50% maximum - Fourchette de sensibilité de la poche obligataire comprise entre -5 et +5 - Change 50% maximum (hors pays de l'union européenne) - Marchés émergents 20% maximum

Le FCPE bénéficie du Label ISR de l'Etat français, au même titre que son fonds maître.

Indicateur de référence I 50% Euro Stoxx 50 + 20% €STR capitalisé + 30% Morningstar Eurozone 3-5 Yr Treasury Bond TR EUR (dividendes et/ou coupons réinvestis)

Investisseurs de détail visés I Le FCPE est destiné aux salariés, anciens salariés, mandataires sociaux, retraités et préretraités de l'Entreprise adhérente ou d'une entreprise qui lui est liée le cas échéant et selon les dispositions du plan d'épargne salariale. Le FCPE est destiné à tous souscripteurs souhaitant être exposés aux marchés actions (de toutes capitalisations) et obligataires privés et/ou publics (sans référence à des critères de notation financière particuliers) de toutes zones géographiques tout en acceptant de s'exposer aux risques associés des marchés sur une période de 5 ans minimum. Il s'adresse à des investisseurs qui acceptent un risque de perte en capital. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux résidents des Etats-Unis/« U.S. Person » et/ ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « U.S. Person » telles que définies dans le Règlement du Fonds.

### Affectation des revenus I Capitalisation pure

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats I Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès de notre centralisateur. Les ordres de souscriptions ou de rachats sont centralisés chaque jour auprès de CACEIS Bank dans les conditions prévues par ce dernier, à charge pour celui-ci de transmettre ces informations à la société de gestion chaque jour avant 10H30. Ils sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France. Les ordres reçus chaque jour sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. Date de règlement/ livraison J+2.

**Fréquence de valorisation I** La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

### Dépositaire | CACEIS Bank

Le règlement, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte choisi par votre entreprise et/ ou sur le site internet <a href="www.eres-group.com/eres-gestion">www.eres-group.com/eres-gestion</a>, ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres <a href="gestion">gestion</a> - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02. Le prospectus, le DIC, les rapports et les comptes périodiques du fonds maître ERES MULTIGESTION PARTAGE & SOLIDAIRE sont disponibles sur simple demande auprès de Eres gestion.

### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER?

Indicateur de risque

Risque le plus faible









L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce FCPE pour une durée supérieure à 5 années.

//\ Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque matériellement pertinent et non pris en compte par l'indicateur :

Risque de liquidité I Les OPC sélectionnés par le fonds maître peuvent investir sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entrainer des écarts de valorisation importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Les autres risques auxquels vous êtes exposés sont mentionnés dans le règlement.

Ce FCPE ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

#### Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) I

Ce que vous obtiendrez de ce FCPE dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentes représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

dans des situations de marci	ine extremes.		
Période de détention recor Exemple d'Investissement			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
			(Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 830 €	4 340 €
	Rendement annuel moyen	-31.70%	-15.38%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 090 €	8 900 €
	Rendement annuel moyen	-19.10%	-2.30%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 840 €	10 580 €
	Rendement annuel moyen	-1.60%	1.13%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 520 €	12 600 €
	Rendement annuel moyen	15.20%	4.73%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement 2013 et 2018.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2012 et 2017.

# QUE SE PASSE-T-IL SI ERES GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Les fonds de l'investisseur ou les revenus du FCPE sont enregistrés chez un dépositaire sur un compte bancaire ouvert au nom du FCPE. Par conséquent, le défaut d'Eres gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs du FCPE.

L'investissement dans le FCPE ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. La revente des parts, le capital et les revenus du FCPE ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

# QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez	Si vous sortez
	après 1 an	après 5 ans
		(Période de détention recommandée)
Coûts totaux	657€	1 507 €
Incidence des coûts annuels (*)	6.57%	2.73% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.86% avant déduction des coûts et de 1.13% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous propose ce FCPE afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

#### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaqu		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	1.65% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	157 EUR**
Coûts de transaction	0.00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement*	20% de la surperformance positive du FCPE par rapport à son indicateur de référence composite (50% EuroStoxx 50, 30% Morningstar Eurozone 3-5 Yr Treasury Bond TR EUR et 20% €STR capitalisé). Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts agrégés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années, ou depuis la création du produit si celui-ci a moins de 5 ans.	0 EUR

### \*Part de partage:

- Une partie fixe de 40% des frais de gestion est reversée par la société de gestion sous forme de dons à la Fondation Eres sous l'égide de la Fondation de France, soit 0.50% maximum.
- La Commission de surperformance perçue par la Société de gestion est intégralement reversée chaque année sous forme de dons à la Fondation Eres sous l'égide de la Fondation de France.

Les avantages fiscaux en contrepartie des dons bénéficieront uniquement à la société de gestion du FCPE.

\*\*Ce montant est calculé sur la base d'un investissement de 9 500 EUR, soit 10 000 EUR diminué des coûts d'entrée de 500 EUR. Une quote-part des frais de gestion sert à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

# COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

# Période de détention recommandée I supérieure à 5 ans

La période de détention recommandée a été calculée en adéquation avec l'objectif d'investissement du FCPE. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propres aux plans d'éparque salariale et retraite.

Vous pouvez racheter votre investissement sans pénalités à tout moment pendant cette période de détention recommandée, ou conserver votre investissement plus longtemps.

# COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?

Pour toute réclamation, vous pouvez envoyer un courrier à Eres gestion, Service Réclamations au 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02 ou un email à l'adresse électronique contact@eres-group.com.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter notre politique en vigueur à l'adresse suivante : traitement-des-reclamations.pdf (eres-group.com).

### **AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

Ce FCPE est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans le règlement du FCPE ou sur le site internet : www.eres-group.com/eres-gestion,. Le règlement, les derniers documents périodiques et d'autres documents d'informations relatifs au FCPE sont disponibles en français sur le site internet www.eres-group.com/eres-gestion,, ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres gestion - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02.

Teneur de compte conservateur de parts I Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaître son identité.

Conseil de surveillance I Le Conseil de surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de parts et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises. Son rôle principal consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.

Fiscalité I La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.

Performances passées I Les informations relatives aux performances passées réalisées les 5 dernières années sont disponibles sur le site <a href="www.eres-group.com/eres-gestion">www.eres-group.com/eres-gestion</a>.

Caractéristiques ESG I Les informations relatives aux caractéristiques Environnementales Sociales et de Gouvernance du FCPE sont disponibles dans l'annexe ESG sur le lien suivant : <a href="www.eres-group.com/eres-gestion">www.eres-group.com/eres-gestion</a>.

Scénarios de performance I Les scénarios de performance sont mis à jour chaque mois. Vous pouvez consulter l'historique des scénarios sur le site www.eres-group.com/eres-gestion.